MUSIQUES DU BRÉSIL
ENSEIGNANT : CRISTIANO NASCIMENTO

INTRODUCTION AU CURSUS

Explorez la riche musique populaire brésilienne avec notre cursus diplômant. Sous la direction de Cristiano Nascimento, en collaboration avec Pedro Aragão, professeur à l'Université do Rio de Janeiro, découvrez les genres emblématiques comme le choro, le samba, le forró et le frevo. Ouvert à tous les instrumentistes confirmés et aux chanteurs*, développez vos compétences artistiques et plongez-vous dans la beauté musicale du Brésil. Inscrivez-vous dès maintenant pour cette expérience immersive. Les places sont limitées.

**2 places disponibles pour le chant.*
le cursus n'est pas ouvert à la batterie ni aux instruments amplifiés/electriques.

PRÉSENTATION DU CURSUS

Plongez au cœur des rythmes complexes du Brésil avec notre cursus diplômant de musique populaire brésilienne, destiné aux instrumentistes confirmés. Sous la direction de Cristiano Nascimento en collaboration avec Pedro Aragão, enseignant-chercheur à l'Université do Rio de Janeiro (UNIRIO), au Brésil où il joue un rôle clé dans l'enseignement de la pratique et de l'histoire de la musique populaire brésilienne. Cette formation unique vous offre une immersion complète dans l'univers musical riche et diversifié du Brésil.

Au sein de ce cursus, vous explorerez en profondeur les genres musicaux brésiliens emblématiques tels que le choro, le samba, le forró, le frevo. Cristiano Nascimento, vous guidera à travers des cours axés sur la pratique d'ensemble, la composition, les arrangements, et l'histoire de la musique populaire brésilienne. La transmission sera mixte : oralement et à l’aide de supports écrits.

Vous développerez vos compétences artistiques tout en découvrant les subtilités rythmiques et mélodiques de la musique brésilienne. Vous aurez l'occasion de collaborer avec d'autres musiciens confirmés et d'explorer des répertoires authentiques sous la direction d'experts reconnus dans le domaine.

Cette expérience musicale immersive vous plongera dans l'âme profonde de la musique populaire brésilienne. Ce cursus s'adresse aux instrumentistes expérimentés en quête d'une expérience enrichissante et approfondie.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Tout instrument

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
• Flor amorosa, choro de Joaquim Callado • Xote das meninas, xote de Luiz Gonzaga • Quinho, frevo de Duda • Pelo telefone, samba de Donga	• Brejeiro, maxixe de Ernesto Nazareth • Vibrações, choro de Jacob do bandolim • Rasga, choro de Pixinguinha • Oia eu aqui de novo, baião de Luiz gonzaga • Alvorada, samba de Cartola	• Ainda me recordo, choro de Pixinguinha • Implicante, choro de Jacob do bandolim • 7 meninas, baião de Benicio Guimarães • Bebê, baião stylisé d'Hermeto Pascoal • Ultimo dia, frevo de Levino Ferreira • Desassombrado, xote de Antonio Nobrega • Maracatu, domaine public

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	• Les capacités physiques concernent la position face à l'instrument, la maîtrise individuelle des doigts, l'indépendance et la coordination des gestes, la vélocité, la subtilité du toucher pour obtenir des timbres différents, le contrôle cérébral, la respiration, la souplesse, la pulsation, la faculté de jouer en étant détendu
Cognitif	• Les connaissances pratiques nécessaires à la technique de l'instrument doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrue et expliquer un maximum d'éléments • Les capacités d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre un jeu conforme à ce qu'il devrait être pour une œuvre donnée
Socio-affectif	• Concernent essentiellement le désir de jouer et le plaisir du jeu : largement développé dans le cadre d'un travail collectif (par ex : groupe de choro), chaque élève devra tenir sa place en prenant les autres en considération
Artistique	• La capacité de transmettre la musique, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de possibilités • La capacité à interpréter une musique, à structurer, à organiser puis à expliquer son interprétation • La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer • La capacité de production d'un projet personnel : organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA VALIDATION DES CYCLES 1 & 2

L'obtention du B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) est conditionnée par la validation des deux modules obligatoires : le module principal de 100 heures annuelles et le module complémentaire de formation musicale.

MODULE PRINCIPAL : 100 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU B.E.M

Ce module principal comprend :

- Pratique individuelle et collective en chant et/ou instrument
- Théorie musicale (dromi, makam, bols, raga, etc., selon la discipline)
- Culture musicale et esthétique (collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique)
- Pratiques d'ensemble / pratique pluridisciplinaire
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne
- **Inscription :** Auprès de IIMM

MODULE ASSOCIÉ : FORMATION MUSICALE – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU B.E.M

- **Ce module associé comprend 2 formules au choix :**
  - **Formule associée 1** : **50 heures** de formation musicale **en présentiel** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale, telle qu'enseignée dans les conservatoires partenaires ou tout autre établissement d'enseignement artistique.
  - **Formule associée 2** : **18 heures** de formation musicale en ligne basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale conservatoire
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique.
- **Inscription :** Auprès de IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les personnes déjà diplômées en formation musicale seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme de fin de 2nd Cycle dans cette discipline.
- La formation musicale en ligne est éligible uniquement pour les personnes résidant en dehors du département des Bouches-du-Rhône.
- Les examens de fin d'année en formation musicale se déroulent en présentiel aux conservatoires de Marseille ou d'Aubagne, selon des dates directement fixées par ces établissements.

MODULE OPTIONNEL : COURS OPTIONNELS (Fortement recommandés pour la présentation des diplômes en Cycle 3)

- **Ce module optionnel comprend au choix deux options d'engagement annuelle**

Option 1 : Langue (15 h)	Option 2 : Orchestre (32 h)
• Cours de langues (grec, mongol, arabe littéraire, judéo-espagnol, bulgare	• Inscription à l'Orchestre de l'IIMM

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA VALIDATION DU CYCLE 3

Pour valider le Cycle 3 et obtenir le C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) ou le D.N.E.M. (Diplôme National d'Études Musicales), l'apprenant doit accomplir 600 heures de formation sur trois ans, à raison de 200 heures par an.

MODULE PRINCIPAL : 100 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- **Ce module principal comprend :**
  - Pratique individuelle et collective en chant et/ou instrument
  - Théorie musicale (dromi, makam, bols, raga, etc., selon la discipline)
  - Culture musicale et esthétique (collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique)
  - Pratiques d'ensemble / pratique pluridisciplinaire
  - Direction d'ensemble et retranscription
    Arrangement, création
  - Improvisation
  - Mémoire de 10 pages minimum
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne
- **Inscription :** Auprès de IIMM

MODULE ASSOCIÉ : 50 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- **Ce module associé comprend 3 formules au choix :**
  - **Formule associée 1** : **50 heures** de formation musicale **en présentiel** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale, telle qu'enseignée dans les conservatoires partenaires ou tout autre établissement d'enseignement artistique.
  - **Formule associée 2** : **50 heures** composées par :
    - **18 heures** de formation musicale **en ligne** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale
    - **32 heures** d'activités artistiques / concerts : dans ce cadre, l'apprenant doit assister à des concerts en lien avec sa discipline au cours de l'année scolaire. Cette participation peut prendre l'une des deux formes suivantes :
      - **En tant qu'artiste :** l'apprenant doit fournir un justificatif officiel attestant de sa participation au concert (contrat de prestation, attestation de l'organisateur, etc.).
      - **En tant qu'auditeur :** l'apprenant doit rédiger un compte rendu d'au moins cinq pages sur le concert et fournir un justificatif officiel de sa présence (billet, reçu d'achat, etc.).
  - **Formule associée 3** : **50 heures** composées par :
    - **18 heures** de formation musicale **en ligne** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale
    - **32 heures d'orchestre (pratique collective)** ouverte à tous les instrumentistes et chanteurs

- **Lieu(x) de la formation :** En ligne ou en présentiel à Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM. Pour les concerts, le lieu n'est pas un critère déterminant.
- **Inscription :** Auprès de IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les personnes déjà diplômées en formation musicale seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme de fin de 2nd Cycle dans cette discipline.
- La formation musicale en ligne est éligible uniquement pour les personnes résidant en dehors du département des Bouches-du-Rhône.
- Les examens de fin d'année en formation musicale se déroulent en présentiel aux conservatoires de Marseille ou d'Aubagne, selon des dates directement fixées par ces établissements.

MODULE COMPLÉMENTAIRE : 25 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M (ex : master-class / atelier d'initiation)

- **Ce module complémentaire comprend :**
  - Interprétation du répertoire d'une seconde aire culturelle, proche de celle pratiquée dans le module principal
  - Interprétation d'autres répertoires similaires.
  - Pratique vocale et instrumentale complémentaire.
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM.
- **Inscription :** IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire.

MODULE OPTIONNEL : 25 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- Ce module optionnel comprend au choix deux options d'engagement annuel
- Les heures qui relèvent de la vie pédagogique seront comptabilisées et attestées par l'IIMM

Option 1 : Langue (15 h) + vie pédagogique (10 h)	Option 2 : Vie pédagogique uniquement (25 h)
• Cours de langues (grec, mongol, arabe littéraire, judéo-espagnol), participation à la vie pédagogique de l'établissement (journées portes ouvertes, concerts de fin d'année, restitutions publiques, etc.)	• Participation à la vie pédagogique de l'établissement (journées portes ouvertes, concerts de fin d'année, restitutions publiques, etc.)

DURÉE DES ÉTUDES

> De 3 à 9 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

DIPLÔMES VISÉS

> B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
> C.E.M. (Certificats d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
> D.N.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

> Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validations du cycle 2 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
=> **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

> Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validations de la 2° année du cycle 3 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
=> **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

> Pour l'obtention d'un D.N.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validations de la 4° année du cycle 3 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
=> Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

> Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validation mention assez bien (12/20)**
=> **Validation mention bien (14/20)**
=> **Validation mention très bien (16/20)**

> Pour l'obtention d'un D.N.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
=> **Validation mention bien (14/20)**
=> **Validation mention très bien (16/20*)***

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

> Licence en musicologie
> CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
> D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
> I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

> Âge minimum requis : 15 ans
> L'apprentissage est destiné aux instrumentistes confirmés.
> À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :

=> un entretien préalable
=> présentation d'un morceau joué de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 1 À 3 ANS D'ÉTUDES

→ Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.

→ Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.

→ La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

> Cycle 1, 1er niveau (débutant) // 1 an

> Cycle 1, 2ème niveau (intermédiaire) // 1 an

> Cycle 1, 3ème niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique

→ **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 10/20 avec jurys externes au conservatoire.

****

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 1 À 3 ANS D'ÉTUDES

→ **Épreuve orale** :
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
- Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

> Cycle 2, 1er niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans

> Cycle 2, 2ème niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen

→ **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.

→ **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

> Le passage de niveaux se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 10/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

****

> **CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE**

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.N.E.M. /3 ANS D'ÉTUDES

→ **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)

→ **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse

→ **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 10/20, en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM ; et à 10/20 pour un D.N.E.M., en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo

→ **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 10/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

> **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (1 à 3 ans d'études)
=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
> **Cycle II** / Maîtrise des acquis (1 à 3 ans d'études)
=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
> **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (3 ans d'études)
=> Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
=> Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
=> Acquérir l'autonomie professionnelle
=> Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
=> Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

<table>
<tr><td rowspan="3">Durée du cursus : de 5 à 9 ans

Âge minimum : 15 ans</td><td>Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (1 à 3 ans d'études)
→ Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique
→ Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse)
→ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments)</td></tr>
<tr><td>Cycle 2 / Maîtrise des acquis (1 à 3 ans d'études)
→ Culture musicale & analyse
→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)
→ Pratique collective / d'ensemble
VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M.</td></tr>
<tr><td>Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (3 ans d'études)
→ Culture musicale & analyse
→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)
→ Pratique collective
→ Improvisation
→ Atelier de direction
VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.N.E.M.</td></tr>
</table>